

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : .....  
Ouverture des engagements : .....  
Clôture des engagements : .....  
Parution du road-book : .....  
Dates et heures des reconnaissances : .....  
Vérification des documents et des voitures : .....  
Heure de mise en place du parc de départ : .....  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : .....  
Publication des équipages admis au départ : .....  
Briefing des pilotes prioritaires le : ..... à ..... Lieu : .....  
Départ de : .....  
Publication des résultats partiels : .....  
Arrivée à : .....  
Vérification finale : .....  
Publication des résultats du rallye : .....  
Remise des prix : .....

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile .....organise le ..... en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ..... en date du .....

### **Comité d'Organisation**

Président : .....  
Membres : .....  
Secrétariat du Rallye, Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
Permanence du Rallye : .....  
Lieu, date, horaire : .....

### **Organisateur technique**

Nom : .....  
Adresse : .....

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : .....  
Directeur de Course : .....

Directeur de Course Adjoint : .....  
Médecin Chef : .....  
Commissaires Techniques : .....  
Commissaire Technique A ou B responsable du marquage des pneumatiques : .....  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : .....  
Chargés des relations avec la presse : .....

**NB** : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye..... compte pour .....

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : .....  
de ..... h à 0.....0 h à : .....  
Les vérifications techniques auront lieu le ..... de ..... h à ..... h à : .....  
Les vérifications finales seront effectuées : .....  
Adresse : .....  
Prix de la main d'œuvre / .....

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

**3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye ..... doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le .....

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à ..... voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... €
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée .....

**4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont .....  
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de ..... représente un parcours de ..... km.

Il est divisé en ..... étapes et ..... sections.

Il comporte ..... épreuves spéciales d'une longueur totale de ..... km.

Les épreuves spéciales sont : .....  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : .....

**ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

**7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : .....
- Chef de poste : .....

**ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 10P. PRIX**

Prix en espèces .....

Coupes .....

La remise des prix se déroulera le : ..... à : ..... h.